Ministère
du Conseil exécutif
Québec

-D-

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 757-D004035

Québec, le 26 mai 2003

Monsieur Yves Séguin
Ministre des Finances
Édifice Gérard-D.-Lévesque, 1er étage
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

Je vous rappelle votre obligation de remplir une déclaration d'intérêts dans les 60 jours de votre nomination comme membre du Conseil exécutif.

J'apprécierais donc recevoir votre déclaration le plus rapidement possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général
du Conseil exécutif,

André Dicaire

-D-

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 757-0004035

KAUFMAN LARAMÉE
AVOCATS SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Richard Laramée

Ligne directe : (514) 871-5311
Courriel: rlaramee@kaufmanlaramee.com

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER

Montréal, le 25 mars 2004

Monsieur André Dicaire
Secrétaire général
Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : M. Yves Séguin
Ministre des Finances

Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le soussigné agit à titre de fiduciaire de M. Yves Séguin, ministre des Finances, des suites de la constitution d'une fiducie sans droit de regard en date du 15 avril 2003.

À la demande de M. Séguin, nous aimerions apporter certaines précisions relativement à la déclaration signée par ce dernier le 18 décembre 2003.

Dans un premier temps, vous vous souviendrez que le 9 juin 2003, M. Yves Séguin vous faisait parvenir, conformément au document intitulé *Directives émises aux membres du conseil exécutif concernant les conflits d'intérêts*, une déclaration faisant état des actifs que celui-ci et les membres de sa famille possédaient à cette date.

Cette déclaration était accompagnée d'une lettre du soussigné, datée du même jour, faisant état d'autres actifs détenus par M. Séguin et son épouse. Pour votre information, vous trouverez annexée à la présente copie de cette lettre datée du 9 juin 2003.

Le 18 décembre 2003, M. Séguin vous faisait parvenir, conformément aux directives susmentionnées, une seconde déclaration, sans que celle-ci ne soit toutefois, comme la première, accompagnée d'une lettre du soussigné fournissant les informations additionnelles quant aux actifs détenus.

Nous tenons à vous préciser que cette déclaration du mois de décembre 2003 aurait dû référer à la lettre datée du 9 juin 2003 qui contenait certains renseignements additionnels relativement aux actifs de M. Séguin et de sa famille immédiate.

Nous vous demandons donc aujourd'hui de considérer comme faisant partie intégrante de la déclaration du 18 décembre 2003, les informations contenues à ladite lettre du soussigné du 9 juin 2003, lesquelles demeurent inchangées.

Par ailleurs, nous aimerions également préciser aujourd'hui la teneur du REER détenu par Mme Marie-Josée Nadeau auprès de la firme BMO Nesbitt Burns, à l'intérieur duquel se trouvent notamment certaines actions de sociétés publiques que détient cette dernière. Vous trouverez à l'annexe «A» des présentes, les informations pertinentes aux actifs détenus par Mme Nadeau.

Nous aimerions également réitérer les informations initialement consignées dans notre correspondance du 9 juin 2003 en regard de l'épouse de M. Séguin, laquelle correspondance vous faisait mention que Mme Nadeau est secrétaire générale et vice-présidente chez Hydro Québec en plus d'être membre du conseil d'administration de Métro Richelieu Inc.

Nous espérons que ces précisions vous permettront de compléter votre dossier en plus d'être à votre entière satisfaction.

Si quelques questions demeuraient, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

KAUFMAN LARAMÉE
Société en nom collectif

Richard Laramée

RL/db

p.j.

ANNEXE «A»

1. **Liste des compagnies publiques dans lesquelles Mme Marie-Josée Nadeau détient des intérêts via son REER détenu auprès de BMO Nesbitt Burns**

Bombardier Inc. (BBD.B)	800 actions
Bell Canada International (BI)	3 actions
C.I. Global Health (CIG 701)	307.062 actions
Elliott and Page (EPL 483)	592.936 actions
Fidelity Far East (FID 537)	166.064 actions
CGI Group Inc. (GIB. A)	800 actions
Genomics One Corp (GNX)	1000 actions
Inflazyme Pharmaceuticals (IZP)	2000 actions
Métro (MRU.A)	2600 actions
Petrobk Energy and Res Ltd (PBG)	666 actions
Royal Bank (RY)	240 actions
Gearun.com	3000 actions

2. **Liste des compagnies publiques dans lesquelles Mme Marie-Josée Nadeau détient des intérêts à titre personnel**

Métro	1640 actions

RICHARD LARAMÉE
Agent de marques de commerce

Ligne directe : (514) 871-5311
Courriel : rlaramee@kaufmanlaramee.com

PAR MESSAGER

Le 9 juin 2003

Monsieur André Dicaire
Secrétaire général du Conseil exécutif
Ministère du Conseil exécutif
835, bd René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Objet : Monsieur Yves Séguin, ministre des Finances

Monsieur,

La lettre que vous adressiez à M. Yves Séguin le 26 mai 2003 a été remise au soussigné pour réponse. Nous tenons à vous indiquer que nous sommes les fiduciaires de M. Séguin d'après une fiducie sans droit de regard qui a été constituée le 15 avril 2003 et dont les détails apparaissent à la déclaration faite conformément aux directives du premier ministre concernant les conflits d'intérêts (la « Déclaration »). À part les actifs énumérés à la Déclaration ou à la fiducie sans droit de regard, M. Yves Séguin détient aussi les actifs suivants :

1. résidence principale (usage résidentiel) :

   Syndicat en copropriété
   Hypothèque Banque de Montréal : 150 000 $

2. résidence secondaire (usage résidentiel) :

3. REER personnel :
   Nesbitt/Burns : environ 100 000 $
   Comptant et/ou obligations d'épargne

4. REER (Mme Marie-Josée Nadeau) :
   Nesbitt/Burns : environ 100 000 $
   Comptant et/ou obligations d'épargne

La conjointe de M. Séguin, Mme Marie-Josée Nadeau, occupe les fonctions de secrétaire générale et vice-présidente chez Hydro Québec et de membre du conseil d'administration de Métro Richelieu inc.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

KAUFMAN LARAMÉE
Société en nom collectif

Richard Laramée

RL/mpr

p.j.

-D-

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 757-20040325

Québec, le 25 mars 2004

Monsieur André Dicaire
Secrétaire général et greffier
Ministère du Conseil exécutif
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris connaissance de la lettre que mon fiduciaire, M^{e} Richard Laramée, vous a transmise aujourd'hui relativement à mes déclarations concernant les conflits d'intérêts.

Je vous demande par la présente de la joindre à ma déclaration du 18 décembre 2003 de manière à ce que cette lettre et les documents annexés en fassent partie intégrante.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général, pour votre collaboration.

YVES SÉGUIN

-D-

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 757-20040325

DÉCLARATION FAITE CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Québec, le 18 DÉCEMBRE 2003

Je, YVES SÉGUIN, membre du Conseil exécutif, atteste que la déclaration qui suit couvre tous les biens que je possède ainsi que ceux de mon conjoint et de mes enfants mineurs qui sont visés par les directives du Premier ministre concernant les conflits d'intérêts.

(signature)

1- Sociétés fermées dans lesquelles l'un de nous détient des intérêts sous forme d'actions avec droit de vote, directement ou par personnes ou sociétés interposées, et qui sont susceptibles d'être partie à un marché avec l'État, c'est-à-dire une société qui offre, dans un but lucratif, des biens ou des services dont le Gouvernement du Québec, ses ministères, agences ou organismes pourraient se prévaloir:

2- Entreprises ou sociétés commerciales non incorporées dans lesquelles l'un de nous est associé ou propriétaire et qui sont susceptibles de faire des marchés avec l'État:

3- Les nom, occupation et adresse de tout créancier individuel, autre que les institutions financières, envers qui l'un de nous a une dette personnelle excédant 3 000 $ et qui résulte d'un emprunt d'argent non garanti:

Nom	Occupation	Adresse	Montant dû (s'il excède 20 000 $)

4- Les immeubles dont l'un de nous est propriétaire, en tout ou en partie, au Québec ou ailleurs, sauf les maisons ou logements destinés à l'usage résidentiel:

5- Les immeubles, dont je suis propriétaire, faisant l'objet d'un avis d'expropriation de la part du Gouvernement du Québec ou de l'un de ses ministères, agences ou organismes:

6- Les compagnies publiques dans lesquelles ma famille immédiate a des intérêts et qui ne font pas l'objet d'une fiducie ou d'un mandat sans droit de regard :

7- Annexer, s'il y a lieu, une description des détails de la fiducie ou du mandat sans droit de regard institué en conformité du paragraphe 2 des directives, y compris le nom du fiduciaire ou du mandataire.

Constitution d'une fiducie sans droit de regard qui transfère le contrôle et la gestion de l'actif (Fonds de pension de la Banque de Montréal pour un montant d'environ $50 000) à Richard Laramée, fiduciaire. Le fiduciaire est un avocat exerçant en pratique privée ayant sa place d'affaires au 800 René-Lévesque Ouest, bureau 2220, Montréal, Québec, H3B 1X9.